

Mod : EKOS Marque: EKIPONE by VARIONET Marquage Verres : 2(-1.2 BVI 1F 166 CE Marquages Monture: BVI 166 F (CE Certification UE de Type par: BSI GROUP. THE NETHERLANDS B.V.

[Notified Body number: 2797) Say Building, John M. I(eynesplein 9, 1066 EP, Amsterdam, Netherlands)

NOTICE UTILISATEUR SELON EN 166 : 2001 – REGLEMENT (UE) 2016/425

Ce protecteur oculaire BVI n°AO5 EK05 satisfait aux exigences du règlement UE 2016/425, portant sur les équipements de protection individuelle et est fabriqué conformément aux exigences de la norme EN166 : 2001. Ce produit a été examiné par B51 Hollande; il ne convient pas aux activités de meulage et soudage.

DOMAINES D'UTILISATION : Les protecteurs BVI sont conformes aux normes de référence, le marquage CE et le numéro de la norme EN est obligatoire avec les différents symboles du domaine d'utilisation.

Identification BEST VISION INTERNATIONAL : **BVI**

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Symboles de résistance mécanique : (Marquage Oculaire et Monture) | S | Solidité renforcée (12m/s) |
| | F | Impact à faible énergie (45m/s) |
| | B | Impact à moyenne énergie (120m/s) |
| | A | Impact à haute énergie (190m/s) |

La lettre T immédiatement après le symbole de l'impact autorise l'utilisation pour les particules lancées à grande vitesse à températures extrêmes. En l'absence de la lettre T le protecteur doit être utilisé à température ambiante.

| | | |
|--|---|--|
| Symboles pour la classe optique : (Marquage Oculaire) | 1 | Travaux continus |
| | 2 | Travaux intermittents |
| | 3 | Travaux occasionnels avec interdiction de port permanent |

| | | |
|------------------------------------|---|---|
| Symbole du domaine d'utilisation : | 3 | Gouttelettes ou projection de liquides (Monture) |
| | 4 | Grosses particules de poussière >5 microns (Monture) |
| | 5 | Gaz et fines poussières <5 microns (Monture) |
| | 8 | Arc électrique de court-circuit (Monture et Oculaire) |
| | 9 | Métal fondu et solides chauds (Monture et Oculaire) |

| Les normes par type d'utilisation : (Marquage Oculaire) | | | Code | Teinte |
|---|--------------------------|-----|------------|-----------|
| | EN 169 "Filtres soudure" | | - | 1.7 to 16 |
| EN 170 "Filtres ultraviolet" | | 2 * | 1.2 to 5 | |
| EN 171 "Filtres infrarouge" | | 4 * | 1.2 to 10 | |
| EN 172 "Filtres solaire sans spécification infrarouge " | | 5** | 1.1 to 4.1 | |
| EN 172 "Filtres solaire avec spécification infrarouge " | | 6 | 1.1 to 4.1 | |
| *Symbole "C" : bonne reconnaissance des couleurs | | | | |
| Résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules | | | K | |
| Résistance à la buée | | | N | |
| Oculaire d'origine | | | O | |
| Oculaire de remplacement | | | ∇ | |

ATTENTION – LIMITES D'UTILISATION

Les protections oculaires destinées à protéger contre les impacts de faible énergie de particules lancées à grande vitesse portées par-dessus des lunettes de vue standard peuvent transmettre les impacts créant ainsi un risque pour l'utilisateur.

Vérifier la protection oculaire régulièrement ; des oculaires rayés ou piquetés ou des montures endommagées réduisent le niveau de protection et nécessiteront un remplacement par une nouvelle protection oculaire. Les verres d'origine ne peuvent pas être remplacés. Les branches peuvent toutefois être remplacées et une notice utilisateur à cet effet est fournie avec les branches de remplacement.

Lorsque le marquage de résistance mécanique des verres (S,F,B et A) est différent du marquage de la monture pour la résistance aux particules à haute vitesse, la classe la plus faible est à prendre en compte. Les matériaux susceptibles de rentrer en contact avec la peau de l'utilisateur peuvent provoquer des allergies chez certaines personnes sensibles. Ce produit ne convient pas aux activités de soudage.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Soin: les oculaires doivent être nettoyés avec un produit du type eau savonneuse, solution optique, ou solution légèrement alcoolisée.

Entretien: comme tous les produits de protection la durée de vie de celui-ci dépendra du domaine d'emploi, du soin et de l'entretien. Après usage de vos lunettes, celles-ci doivent être remises dans leur emballage protecteur d'origine. Dans tous les cas, le produit doit être remplacé après une période de 2 ans. L'oculaire endommagé doit être remplacé par un nouvel oculaire.

Transport: le protecteur oculaire doit être transporté dans son emballage d'origine.

Stockage: entre 5 to 40 C; humidité < à 90%.

Déclaration de conformité: <https://bvi-varionet.com/eu-declar-conformity>

FABRIQUE PAR : Best Vision International sarl, Actimart, (580544, 1140 rue André Ampère, 13594 Aix-en-Provence cedex 3, France